



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1907

Edition PDF du 11 avril 2011

Les articles mis en ligne depuis DP 1906 du 4 avril 2011

Dans ce numéro

Compétitivité: La Suisse toujours dans le peloton de tête (Yvette Jaggi)

Les classements internationaux démentent les lamentations de la droite: la Suisse pourrait investir davantage et desserrer enfin les freins à l'endettement

Malthus, le retour (Jean-Daniel Delley)

De l'aménagement déficient au danger nucléaire, le bouc émissaire de la population étrangère sert toujours

Logements à loyers modérés: dernière priorité (Albert Tille)

Une initiative populaire de l'ASLOCA vient opportunément compléter les propositions du Conseil d'Etat vaudois

Contrats-prisons: pour une loi libératrice (Invité: Christophe Schouwey)

Pourquoi des clauses de résiliation aussi restrictives?

Compétitivité: La Suisse toujours dans le peloton de tête

Yvette Jaggi • 10 avril 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17174>

Les classements internationaux démentent les lamentations de la droite: la Suisse pourrait investir davantage et desserrer enfin les freins à l'endettement

Au palmarès des concours internationaux de beauté économique figure régulièrement la Suisse. Elle ne remporte certes pas à chaque fois la couronne mais se retrouve toujours dans le *Top Ten* des quelque deux cents pays de la planète. La voici qui se classe cinquième dans le dernier championnat du monde du libéralisme, arbitré par *The Heritage Foundation*⁸, active depuis 1973 en qualité de *think tank* au service des valeurs de la droite américaine: libertés des entreprises et des individus, dépenses publiques limitées, défense nationale forte.

A l'aune des dix critères⁹ retenus, la Suisse atteint en 2011 un indice de liberté de 81,9 points (sur un maximum de 100) et n'a plus devant elle que les économies de Hong Kong (89,7) et de Singapour (87,2) ainsi que d'Australie (82,5) et de Nouvelle-Zélande (82,3), déjà leaders ces dernières années. En 2011, elle s'est installée en première position européenne, précédemment occupée par l'Irlande.

Les principaux points forts de la Suisse¹⁰ restent sans surprise les bons niveaux de liberté des échanges, de garantie de la propriété privée et de résistance à la corruption. Se trouvent moins bien cotés les poids de la fiscalité et des budgets publics toutes collectivités confondues, à peine plus lourds qu'au Canada et aux USA, autres fédérations d'Etats.

Les bases idéologiques du classement annuel établi par la fondation américaine proche des milieux les plus conservateurs ne manqueront pas d'inspirer les penseurs d'économiesuisse et autres tenants du libéralisme économique dans notre pays. Mais les protagonistes de l'initiative libérale-radical «*Stop à la bureaucratie*» (DP 1889¹¹) chercheraient en vain à puiser outre-Atlantique les arguments qu'ils

peinent à trouver sur place.

Quant aux *rankings* de l'IMD¹² et du World Economic Forum de Davos, tous deux reconnus depuis des années pour leur classement des pays d'après leur compétitivité, ils parlent un langage très net. La Suisse s'y retrouve le plus souvent dans le quatuor de tête, voire en première position¹³ comme en 2009 et 2010 pour le WEF. L'IMD attribue «*l'excellente position*» de la Suisse à ses modestes déficits et endettement publics, à ses bas taux d'inflation et de chômage ainsi qu'à son imparable capacité d'exporter.

Au reste, tous les commentaires s'accordent à féliciter la Suisse pour son habile et rapide sortie de la crise financière dont les séquelles font encore mal dans tant de pays. Du coup, les esprits évoluent, même dans la prudente Helvétie. Ainsi, la rigueur qui était de mise encore tout récemment se trouve désormais battue en brèche par ceux-là même qui la préconisaient à cor et à cri. Exemple tout récent et particulièrement significatif: à peine terminé le douloureux exercice de réduction budgétaire imposé par la droite en ville de Zurich, les élus bourgeois rivalisent d'imagination pour justifier le rétablissement des dépenses supprimées, à commencer par l'une des plus coûteuses, la fameuse rénovation du stade du Hardturm¹⁴ tout récemment relancée sur la proposition du PDC, pourtant membre de la *Sparallianz* bourgeoise qui a imposé plus de 200 millions de francs d'économies au budget de la ville pour l'année courante.

Sous la pression de la croissance maintenue et de la pression démographique, même les partis bourgeois veulent que l'Etat profite des taux encore bas pour investir. L'AGEFI¹⁵, proche des milieux économiques, assure que c'est «*le moment de relancer l'endettement*», dans l'Arc lémanique tout spécialement. Hans-Rudolf Merz est décidément bien loin. Mais Pascal Broulis, lui, toujours aux affaires, se tient debout sur le frein à l'endettement.

Malthus, le retour

Jean-Daniel Delley • 9 avril 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17166>

De l'aménagement déficient au danger nucléaire, le bouc émissaire de la population étrangère sert toujours

La croissance attendue de la population au cours des prochaines décennies, résultant pour l'essentiel de l'immigration, a fait sortir du bois les disciples de Malthus. Mettre en cause la libre circulation, c'est oublier que la Suisse vieillissante et en mal de reproduction ne peut se passer des immigrés. Et surtout c'est éluder les vrais problèmes: la gestion raisonnable d'un territoire exigu et l'usage ménager d'une énergie qui se fait plus chère et plus rare.

Un million d'individus supplémentaires au cours des 25 prochaines années, plus de deux millions selon le «*scénario élevé*». C'est la dernière prévision¹⁶ de l'Office fédéral de la statistique. Un chiffre à prendre avec des pincettes si l'on se souvient d'un certain professeur Kneschaurek qui, à la fin des années 60, annonçait une Suisse de 10 millions d'habitants pour l'an 2000. Plus près de nous, en 1996, l'état-major de prospective de l'administration fédérale envisageait¹⁷ une population de 7,5 millions à l'horizon 2006, se stabilisant ensuite, voir même diminuant. C'est dire que les scénarios varient avec rapidité au fil des décennies et leur concrétisation reste tributaire de facteurs que nous ne maîtrisons pas, en particulier l'évolution de la conjoncture économique mondiale.

Ces chiffres suscitent des visions apocalyptiques et alimentent le soupçon d'un complot délibéré¹⁸ : l'appât du gain, fiscal pour les autorités et commercial pour les promoteurs, expliquerait une politique visant à attirer des entreprises étrangères qui elles-mêmes drainent une main-d'oeuvre immigrée. Cet accroissement de population ne peut que péjorer les conditions de vie – promiscuité et violences, dégradation de l'environnement naturel en particulier . L'UDC, dont l'opportunisme n'est jamais pris en défaut, ne prétend-elle pas aujourd'hui que, sans l'afflux démographique provoqué par la libre circulation, on pourrait sans autre fermer la centrale nucléaire de Mühleberg.

A ces fantasmes, il faut opposer quelques faits. La dégradation de l'environnement naturel, le mitage du territoire et la pénurie de logements à loyers accessibles dans les grandes villes ont précédé l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation. Assumons donc la responsabilité de notre incapacité à résoudre ces problèmes, plutôt que d'en faire porter le chapeau aux étrangers! Et notre société vieillissante ne peut se passer de l'immigration dans aucun des secteurs d'activité, des emplois les plus modestes aux fonctions dirigeantes.

Cette perspective catastrophiste et stérile écartée, on peut s'interroger sur la pertinence du modèle de développement actuel. L'attractivité de la Suisse tient à son marché du travail, à sa qualité de vie, à sa stabilité politique. Faut-il encore en rajouter en offrant des avantages fiscaux à des entreprises qui n'hésitent pas à plier bagage à la première alerte ou lorsque les privilèges accordés prennent fin? En proposant une taxation forfaitaire inéquitable aux riches étrangers sans activité lucrative. En racolant des multinationales fuyant le fisc de leur pays d'origine et des organisations sportives à but non lucratif mais très lucratives et très peu imposées. En tolérant l'accaparement de propriétés foncières de grande dimension par quelques privilégiés, suisses comme étrangers, alors que le commun des mortels peine à se loger.

Plutôt que de rêver à un village suisse propre où l'on vivrait entre soi, organisons la Suisse urbaine¹⁹ . Une Suisse qui pourrait abriter 10 millions d'habitants sans problème de promiscuité et sans dégrader plus encore l'environnement. A condition de développer les villes et de cesser de coloniser la campagne avec des grappes de villas mitoyennes. A condition de réaliser un réseau efficace de transports publics, de construire et de produire de manière à utiliser les énergies renouvelables de manière optimale. Voilà les véritables défis auxquels nous devons répondre pour édifier la Suisse de demain.

Logements à loyers modérés: dernière priorité

Albert Tille • 11 avril 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17183>

Une initiative populaire de l'ASLOCA vient opportunément compléter les propositions du Conseil d'Etat vaudois

La population augmente. La pénurie de logement s'installe. Le Conseil d'Etat vaudois s'inquiète. Sur la base d'une [analyse de la pénurie](#)³, il entend fournir des terrains à bâtir aux promoteurs, notamment en introduisant un droit d'emption ([DP 1906](#)⁴). Cette partie de l'analyse est convaincante.

Mais, alors que la pénurie fait grimper les loyers et étrangle les plus modestes, le gouvernement évoque avec frilosité la construction de logements à prix modérés. Il songe à des quotas de logements sociaux dans les communes. Ce qui est bien. Aucune obligation cependant. Le canton devrait se borner à sensibiliser les communes à leur rôle. Pas question non plus d'engager des fonds pour encourager les HLM. Pour le gouvernement, la pénurie n'est pas liée à un manque d'argent, qu'il soit public ou privé.

L'ASLOCA Vaud vient donc opportunément à la rescousse. Avec le lancement de son [initiative](#)⁵, l'association des

locataires entend imposer un financement au canton et aux communes. La loi vaudoise sur le logement, adoptée il y a déjà 35 ans, fixe un cadre ambitieux pour mettre à disposition de la population des logements adaptés à ses besoins, comprenant une série d'aides financières lorsque la situation le justifie. La loi est généreuse. Son application l'est beaucoup moins.

Curieusement, l'aide à la construction a été florissante en cas de pléthore de logements ([DP 1501](#)⁶). C'était pour donner du travail aux promoteurs et aux entrepreneurs. En revanche, en période de pénurie, l'aide perd de son intérêt et de son importance. Le lobby des locataires pèse moins lourd que celui des promoteurs. L'initiative de l'ASLOCA entend donc briser ce cercle vicieux. Pour réaliser des logements à loyers modérés, les 375 communes du canton ([339 dès le 1er juillet](#)⁷) devront investir un montant, fixé à 20 francs par habitant pour les deux prochaines années. Le canton fera un effort identique. Il appartiendra au Grand Conseil d'adapter périodiquement ces montants en fonction des besoins.

Pas question cependant de

construire des logements sociaux sur tout le territoire cantonal. Les besoins sont divers et l'encouragement à l'étalement urbain serait une absurdité. L'initiative prévoit donc que plusieurs communes puissent collaborer aux réalisations immobilières. Et si les investissements ne sont pas utilisés sur place, les montants devront être versés à l'institution de droit public chargée de par la loi (art 16) de construire des logements essentiellement à loyers modérés.

Les auteurs de l'initiative ont donc élaboré un texte techniquement parfait, applicable sur le terrain. Mais ils ne se sont pas embarrassés de précautions politiques. Les régions et les communes restées en dehors du développement économique et de la pression démographique se sentent souvent laissées pour compte. Elles accepteront mal de financer les régions privilégiées. L'opposition de «*l'arrière pays*», toujours très forte, aura beau jeu de contester l'initiative de l'ASLOCA. Pour sauver ce projet, on pourrait imaginer de donner la compétence au Grand Conseil de limiter l'obligation d'investir aux régions où sévit une véritable pénurie.

Contrats-prisons: pour une loi libératrice

Invité: Christophe Schouwey • 11 avril 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17191>

Pourquoi des clauses de résiliation aussi restrictives?

S'il est un principe central de notre société, c'est bien la libre concurrence, qui implique le libre choix du consommateur.

Pourtant, il est dans la logique même des entreprises d'essayer de limiter cette liberté. Prenons l'exemple des contrats de téléphone et de radio-télévision, qui prévoient très souvent un renouvellement automatique d'un an, voire même deux, si le contrat n'est pas résilié à temps, avec un préavis de trois mois. Ce fil attaché à la patte de l'abonné n'a qu'une seule «justification»: l'empêcher de faire marcher la concurrence.

Pour ce genre d'abus exercé par la partie forte au détriment de la partie faible, il ne paraît pas exagéré de parler de «contrats-prisons». Pourtant, les choses sont, semblerait-il en train de changer. Sous la pression de la Fédération romande des consommateurs, qui a engagé des négociations en 2008, Swisscom a annoncé en février dernier qu'il accepterait le principe d'une résiliation à d'autres dates que la fin d'une année.

On peut citer un autre exemple: les contrats d'assurance.

Dans un tout autre domaine qui concerne également une majorité des habitants de la Suisse, les baux de nombreux appartements prévoient des délais de résiliation absurdement longs, comme par exemple ce bail chaud-fonnier

qui prévoit un délai de quatre mois, mais avec la possibilité de résilier le bail uniquement à la fin des mois de mars, juin et septembre. Cela n'a l'air de rien, mais si l'habitant de l'appartement envoie sa lettre de résiliation le 1er juin, celle-ci ne sera effective qu'au 31 mars, soit 10 mois plus tard. Sur l'ensemble de l'année, le délai de résiliation effectif est de 6,25 mois en moyenne.

Contacté à ce sujet, le gérant affirme que le locataire peut tout à fait bénéficier d'un délai de quatre mois car «il suffit de résilier le bail au bon moment». «De toutes façons», ajoute-t-il, «le locataire n'a qu'à trouver une autre personne pour reprendre l'appartement». Cette dernière remarque ne manque pas de cynisme, le but du long délai de résiliation étant de permettre au propriétaire d'encaisser le loyer de l'appartement vide lorsque, précisément, on ne trouve pas d'autre locataire. Autrement dit dans les cas où le rapport qualité-prix est mauvais et où il serait particulièrement important que le consommateur puisse faire jouer la concurrence.

L'individu qui se bat contre un contrat-prison parvient souvent à obtenir des aménagements. Dans le cas ci-dessus, le gérant a finalement accepté une résiliation pour fin décembre. Nous ne saurions trop inciter nos lecteurs à exiger de tels espaces de liberté. Mais il serait tout de même bien plus efficace d'introduire dans la législation

les points suivants:

- Si la partie forte introduit dans un contrat une disposition visant uniquement à entraver la liberté de choix du client et son droit à faire jouer la libre concurrence, alors cette disposition est nulle.
- Est passible de poursuites pénales toute entreprise qui introduit de façon délibérée et systématique des dispositions de type prison dans ses contrats, afin de profiter du fait que ses clients ignorent la loi.
- Dans le cas du logement, le délai de résiliation devrait être différent pour le locataire et pour le propriétaire, compte tenu du fait que le logement est pour le premier un bien de première nécessité alors qu'il n'est qu'un objet commercial pour le second. Il paraît raisonnable que le locataire puisse résilier le contrat avec un mois de préavis, alors que pour le propriétaire souhaitant priver un individu de son cadre de vie, un délai d'un an est vraiment le strict minimum.

Il s'agit là d'un combat politique
au nom de la liberté du
consommateur et de la libre
concurrence, des valeurs

centrales de notre société. C'est
donc un combat qui a toutes les
chances d'être gagné.

*Christophe Schouwey vit à La
Chaux-de-Fonds. Son blog: [Le
regard du Martien](#) ² .*

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1907#>
2. <http://schouwey.blogspot.com/>
3. <http://www.obs-logement.vd.ch/>
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/17127>
5. <http://www.asloca.ch/?q=node/213>
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/8589>
7. <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/>
8. <http://www.heritage.org/About>
9. <http://www.heritage.org/Index/>
10. <http://www.heritage.org/Index/topten>
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/15915>
12. <http://www.imd.org/research/publications/wcy/World-Competitiveness-Yearbook-Results/#/wcy-2010-rankings/>
13. http://www.swissinfo.ch/fre/economie/L_economie_suisse_reste_la_plus_competitive.html?cid=28300704
14. <http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/stadt/Kehrtwende-in-Sachen-Hardturm/story/20981651>
15. <http://www.agefi.com/2011-04-08/Le-moment-de-relancer-l%E2%80%99endettement-292932.php>
16. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/03/blank/key/intro.html>
17. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/dos/le_defi_demographique/intro.html
18. <http://www.commentaires.com/suisse/explosion-demographique-notre-democratie-est-en-panne>
19. <http://www.letemps.ch/special-suisse>